



DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

Séance du 8 novembre

L'an 2018, le 8 novembre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes de la commune de Vitrimont, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

Etaient présents :

M. René ACREMENT, M. Philippe ARNOULD, M. Jean-Christophe AUBERT, M. Hervé BERTRAND, M. Gérard COINSMANN, M. Philippe DANIEL, M. Laurent de GOUVION SAINT CYR, M. Jacques DEWAELE, M. Bruno DUJARDIN, Mme Rose-Marie FALQUE, Mme Annie FARRUDJA, M. Laurent GELLENONCOURT, M. François GENAY, M. Christian GEX, M. Jean-Marie GOGLIONE, Mme Dominique JACQUOT, M. Francis LARDIN, M. Jacques LAVOIL, M. Frédéric MAILLIOT, M. Michel MARCHAL, M. Noël MARQUIS, M. Thierry MERCIER, M. Bernard MULLER, M. Jacques PISTER, M. Guy SERVANT, Mme Damienne VILLAUME.

Etaient excusés avec pouvoir :

Mme GEORGES Marie-Jo excusée, pouvoir à M. Hervé BERTRAND, M. LAMBLIN Jacques Excusé, pouvoir à M. Michel MARCHAL, Mme VAUDEVILLE Sabrina Excusée, pouvoir à M. Christian GEX.

Etai(ent) excusé(s) :

M. Guy BIENTZ excusé remplacé par M. Jacques LAVOIL, Mme Claudine COLAS excusée remplacée par Monsieur COINSMANN, M. Jonathan KURKIENCY excusé remplacé par M. Guy SERVANT, M. Jean-Paul MARTIN Excusé remplacé par M. Jean-Marie GOGLIONE.

Voix consultative : Mme Sophie LEHE et M Claude RICHARD était excusés.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Dominique JACQUOT

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 26

Absents : 3

Procurations : 3

Nombre de suffrages
exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

2018-061

Date de convocation
31/10/2018

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

..J.J....

et publication du :

..J.J....

MOBILITE : FIXATION DE TARIFS POUR LES PERSONNES SUIVIES PAR LA MISSION LOCALE

Afin de permettre aux jeunes accompagnés par la Mission Locale du Pays du Lunévillois de se déplacer plus facilement pour accéder à une formation, un emploi il est proposé de pouvoir étudier au cas par cas les tarifs à appliquer.

Ainsi, une liste de bénéficiaire sera adressée par la Directrice de la Mission Locale précisant la durée pendant laquelle le bénéficiaire ne peut prendre à sa charge financière un abonnement ou des trajets ponctuels. Le Président pourra ainsi appliquer les tarifs les plus adaptés pouvant aller jusqu'à la gratuité.

Ainsi, le bénéficiaire pourra se déplacer dans le cadre de sa prise en charge sans supporter une dépense parfois importante.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à appliquer une tarification particulière pour les personnes suivies par la mission locale pouvant aller jusqu'à la gratuité des tarifs dépendant de l'AOM du Pays du Lunévillois

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Vitrimont

Le Président,

